

Procès-verbal de la 211^e assemblée générale tenue le 7 septembre 2022 à 13h45 au 1-33-177

Présences : 79 présences

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.	2
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.	2
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.	2
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 210^e assemblée générale tenue le 31 mai 2022.	2
5. Informations	2
5.1 Cahiers de négociation.	2
6. Grève climatique	3
7. Élections.	6
7.1 Nomination d'un.e président.e d'élections, d'un.e secrétaire d'élections et de deux scrutateur.es.	6
7.2 Élections aux comités institutionnels.	6
7.3 Élections et nominations sur les comités syndicaux.	7
8. Levée de l'assemblée.	9

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 211.1

« Il est proposé de nommer Luc Loignon à la présidence d'assemblée. »

Evelyne Letendre propose et Catherine Ladouceur appuie.

Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Étant donné la tenue d'un vote secret, les personnes présentes à l'AG doivent s'assurer d'être membre en règle du SPECS afin d'avoir le droit de vote. Le président invite donc les gens à valider leur statut au besoin. L'acceptation des nouveaux et nouvelles membres se fera plus tard, avant le vote (pendant le point 6).

Résolution 211.2

« Il est proposé d'accepter les nouvelles et nouveaux membres qui suivent :

- Akli Monhand Ait Eldjoudi (Philosophie),
- Claudia Boudreau (Administration),
- Vanessa Courville (Littérature et communication)
- Normand Dallaire (EHST)
- Gabriel Girard (Histoire)
- Majorie Leblanc (Géographie)
- Frédérique Verreault (Sciences sociales)».

Régis Lamothe propose et Michèle Le Risbé appuie.

Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est précisé que le point « Lecture et adoption du PV » et le point « Divers » sont retirés étant donné que l'AG est extraordinaire.

Résolution 211.3

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. »

Annissa Laplante propose et Régis Lamothe appuie.

Adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 210e assemblée générale tenue le 31 mai 2022.

Étant donné qu'il s'agit d'une AG extraordinaire, ce point est reporté à la prochaine AG ordinaire.

5. Informations.

5.1 Cahiers de négociation.

Mathieu Poulin-Lamarre prend la parole afin de rappeler aux membres qu'un nouveau cycle de négociation s'installe. Un front commun est formé pour cette négociation dans l'espoir d'avoir des gains significatifs. Mathieu présente quelques points faisant partie des demandes dans le cahier de la table centrale. Les membres pourront le consulter en ligne (un lien sera envoyé par courriel). La prochaine AG prévue le 21 septembre en soirée traitera des cahiers de négociation. Cette AG pourrait être déplacée lors d'une levée de cours étudiante puisque l'AECS tente présentement d'avoir une nouvelle plage pour

voter sur la grève climatique. Mathieu aborde ensuite la question de la table sectorielle et les insatisfactions de la dernière négociation. La négociation actuelle pourrait servir à combler les manques de la dernière et à bloquer des reculs. Un lien sera aussi envoyé pour avoir accès au cahier sectoriel. L'exécutif enverra ces deux liens ainsi qu'un résumé des cahiers dans un même envoi.

6. Grève climatique.

La présidence explique la procédure pour cette partie de l'AG et pour le vote qui suivra. D'abord, des scrutateurs et scrutatrices seront nommés. Puis, une présentation de la cause sera faite. Par la suite, le SAMVR prendra la parole afin d'expliquer les enjeux légaux. Cela permettra la présentation des deux recommandations, la discussion et le passage au vote. Le vote sera secret pour la recommandation sur la grève.

Étant donné que le vote sera secret, une équipe de scrutation doit être désignée :

Résolution 211.4

Il est proposé :

« Que le SPECS désigne Claudine Desautels et Jean-Christophe Dominique comme scrutateur et scrutatrice pour le vote secret. »

Geneviève Charest propose et Michèle Le Risbé appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Jean-Thomas Courchesne, directeur des élections, rappelle l'importance d'être membre et d'avoir signé sa carte de membre afin d'avoir le droit de vote.

Jean-Luc Filion et Clémence Trudel présentent le contexte lié au mouvement Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique.

Le SAMVR Alexandre Moisan présente les aspects légaux liés à une grève illégale.

Amélie Gauthier apporte ensuite quelques nuances locales.

Jean-Luc Filion présente la recommandation 1 :

Recommandation 1 :

CONSIDÉRANT que la question environnementale est une question syndicale, en ce sens que les enjeux environnementaux actuels mettent la planète en péril et qu'il n'y a pas de travail possible sur une planète morte ;

CONSIDÉRANT que les conséquences graves du dérèglement climatique au Québec et au Canada augmentent rapidement (inondations, feux de forêt, sécheresses, décès liés aux canicules, maladies, fragilisation des infrastructures, perte de la biodiversité, etc.) ;

CONSIDÉRANT qu'une augmentation de deux degrés de la température planétaire comporte le risque grave que le dérèglement climatique s'emballe de façon exponentielle ;

CONSIDÉRANT l'incapacité des gouvernements à proposer un plan crédible qui permettrait l'atteinte de la carboneutralité dans des délais compatibles avec la protection de la vie sur Terre ;

CONSIDÉRANT que la crise COVID-19 a mis en lumière que la lenteur d'un gouvernement à agir en prévention et à écouter la science a des conséquences sur la vie ;

CONSIDÉRANT la possibilité d'utiliser la défense de nécessité et de s'appuyer sur l'arrêt Saskatchewan

(Saskatchewan Federation of Labour c. Saskatchewan, 2015 CSC 4) pour faire reconnaître en Cour le droit à la grève climatique ;

CONSIDÉRANT que le Fonds de résistance syndicale du SPECS-CSN prévoit le versement d'une indemnité de 100 \$ par jour aux personnes présentes qui se conforment aux conditions du FRS ;

Résolution 211.4

Il est proposé :

« Que le SPECS déclenche une grève pour le climat d'une journée le 23 septembre 2022 ;

Que le SPECS invite les autres syndicats du cégep, l'association étudiante, l'association des cadres et la haute direction du cégep à se joindre au mouvement de grève ;

Que le SPECS demande que la CSN apporte un appui politique, financier et juridique aux syndicats locaux qui adopteraient un mandat de grève pour le 23 septembre 2022. »

Catherine Ladouceur propose et Normand Dallaire appuie.

Le président d'assemblée propose un comité plénier de 20 minutes :

Résolution 211.5

Il est proposé :

« Que l'assemblée générale du SPECS passe en comité plénier afin de discuter librement de la recommandation pendant une période de 20 minutes. »

Anne-Marie Leblanc propose et Geneviève Charest appuie.

Adoptée.

La discussion en comité plénier porte entre autres sur les éléments suivants :

- Des questions sont posées par rapport à la visibilité. Des membres se demandent si d'autres actions auraient plus de visibilité et d'impact que la grève. Mathieu Poulin-Lamarre donne quelques informations au sujet des mouvements ayant eu lieu à Sherbrooke dans les dernières années et de ce qui pourrait avoir lieu le 23 septembre afin d'appuyer le fait que le nombre de personnes risque d'être important. Il est également rappelé que plusieurs actions de visibilité peuvent avoir lieu conjointement lors de la grève.
- Certains soulignent que le vote d'une grève climatique est un moment historique pour le SPECS, qui pourrait faire entrer les grèves sociales dans les actions du SPECS.
- Certains aimeraient que la proposition aille plus loin, ne la trouvent pas assez significative. Certains voudraient qu'on demande des actions plus claires des employeurs et qu'un refus de travailler en contribuant à la destruction de la planète soit prononcé. Somme toute, la recommandation pourrait servir de début dans un processus plus grand.
- Certains membres encouragent l'assemblée à adopter la recommandation afin d'enclencher à nouveau le mouvement de mobilisation et de faire notre part.
- Un membre souligne que l'utilisation du FRS pourrait être votée à part, car il ne serait pas obligatoire de l'utiliser. Amélie Gauthier précise le fonctionnement du FRS et la possibilité de faire une proposition de non-utilisation.
- Il est souligné que toutes les initiatives visant la réduction des changements climatiques doivent être encouragées.

- Il est souligné que la pandémie est liée aux changements climatiques et que, donc, voter en faveur de la grève est lié à nos conditions de travail qui ont été durement touchées par la pandémie.
- Il est souligné que la pandémie n'était que le début des conséquences que nous aurons à subir en lien avec les changements climatiques. Il apparaît essentiel d'agir maintenant.
- Le président annonce ensuite le passage en assemblée délibérante pour débattre de la recommandation.

Des avis sont exprimés sur la proposition en lien, entre autres, avec les points suivants :

- Il est suggéré que l'exécutif mette de la pression afin que l'AECS obtienne une levée de cours pour voter la journée de grève.
- Mathieu Poulin-Lamarre ajoute quelques informations au sujet des votes de grève qui ont été pris jusqu'à maintenant.
- Un membre souligne que la grève aurait pu avoir lieu une autre journée qui aurait eu moins d'impact sur notre travail (par exemple le 24 septembre, un samedi).
- Certains soulignent qu'une journée de salaire est un mince sacrifice pour la planète et que la grève est un moyen syndical fort pour faire entendre nos voix.
- Il est suggéré de demander un congé férié en lien avec la situation climatique.

Le vote est demandé par Geneviève Charest

Geneviève Charest autorise une dernière personne à prendre la parole. Amélie Gauthier rappelle qu'elle va surveiller la tâche de tous les précaires afin de s'assurer que la perte de la journée de grève n'ait pas un impact sur la charge annuelle de ces précaires. Des mesures pourront être mises en place afin d'éviter des conséquences significatives sur les précaires.

Les membres sont prêts à voter.

Jean-Thomas Courchesne explique la procédure pour le vote secret.

Le vote secret a lieu.

La recommandation 1 est adoptée à la majorité.

Résolution 211.6

Jean-Thomas Courchesne apporte la proposition suivante :

« Que le SPECS détruise les bulletins de vote au plus tard 7 jours après la tenue du vote. »

Jean-Luc Filion propose et Catherine Ladouceur appuie.

Adoptée.

Les membres de l'exécutif souhaitent ensuite présenter un plan d'action à l'assemblée.

Mathieu Poulin-Lamarre présente le plan d'action proposé par l'exécutif pour la journée du 23 septembre et au-delà, qui contient entre autres les éléments suivants :

- Des quarts de piquetage auront lieu de 7h à midi sur la rue du Cégep ;
- Des bannières seront déroulées du haut des stationnements à étage du centre-ville ;
- De la mobilisation doit être faite par les membres (inviter les collègues à rejoindre la manifestation) ;
- Des ateliers auront lieu à partir de 9h afin de réfléchir aux enjeux environnementaux en lien avec la convention collective, la pédagogie et l'institution ;
- Les membres sont invités à apporter leur tasse réutilisable pour le café ;
- Une marche partira du Parc Jacques-Cartier vers 12h ;
- Après cette journée, l'assemblée devra continuer à défendre les principes proposés lors de l'AG.

Mathieu Poulin-Lamarre présente la recommandation suivante :

Recommandation 2

Résolution 211.7

« Il est recommandé que l'Assemblée générale du SPECS-CSN adopte le plan d'action proposé par l'exécutif du SPECS-CSN. »

Marie-Claude Tremblay propose et Jean-Christophe Dominique appuie.

Une membre demande à ce que l'exécutif pense à un dîner pour les membres participants. Il est suggéré de penser à un lunch zéro déchet et végétalien.

Une membre demande à ce que l'exécutif envoie un fichier servant à faire la promotion de l'événement.

Josée Morais rappelle que le FRS sera versé aux personnes présentes, ce qui pourrait inciter certains membres à venir.

Les membres qui prennent congé la journée de la grève seront peut-être coupés sur leur paie, mais n'auront pas droit au FRS.

Il est souligné que des bénévoles seront nécessaires, ce que le comité de mobilisation gèrera.

Adoptée à l'unanimité

7. Élections.

7.1 Nomination d'un.e président.e d'élections, d'un.e secrétaire d'élections et de deux scrutateur.es.

Résolution 211.8

« Luc Loignon est proposé comme président d'élection et Evelyne Letendre comme secrétaire d'élections. Claudine Desautels et Manon Poulin agiront à titre de scrutateur et scrutatrices au besoin. »

Geneviève Charest propose et Appuyée par Josée Morais appuie.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 Élections aux comités institutionnels.

- **I-04 : Comité de la réussite éducative et de la persévérance scolaire**
(un mandat de deux ans)
 - **Formation continue**
 - Ouverture de la période de mise en nomination
 - Aucune candidature reçue
 - Fermeture de la période de mise en nomination
- **I-05 : Comité perfectionnement**
(un mandat de deux ans)
 - Ouverture de la période de mise en nomination
 - Aucune candidature reçue
 - Fermeture de la période de mise en nomination

- **I-10 : Comité de sélection des projets de mobilité étudiante hors Québec**
(un mandat de deux ans)

Ouverture de la période de mise en nomination

Aucune candidature reçue

Fermeture de la période de mise en nomination

- **I-13 : Comité consultatif des arts et de la culture**
(cinq mandats de deux ans)

- **Représentant du secteur préuniversitaire autre qu'artistique**
Poste vacant (remplacement – mandat d'un an)

Ouverture de la période de mise en nomination

Firmin Havugimana est proposé par Philippe Langlois. Il accepte.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination

Firmin Havugimana est élu par acclamation.

- **I-15 : Comité biosécurité**
(un mandat de deux ans)

Biologie

Un poste sur lequel deux personnes sont désignées : un mandat d'un an (fin en 2023) et un mandat de deux ans (fin en 2024)

Extrait de compte-rendu de la réunion départementale de Biologie du 31 août 2022 :

« Pour le Comité Biosécurité, le Département de Biologie reconferme l'élection de Jean-Christophe Dominique au siège se terminant en juin 2024 ainsi qu'Olivier Domingue au siège se terminant en juin 2023. »

Résolution adoptée à l'unanimité

Mathieu Poulin-Lamarre Tremblay propose et Manon Poulin appuie.

Amélie Gauthier apporte certaines précisions au sujet de ce comité afin d'en clarifier le fonctionnement.

Adoptée

7.3 Élections et nominations sur les comités syndicaux.

- **Syndical-01 : Comité de surveillance**

Un poste vacant : mandat d'un an (jusqu'en décembre 2023)

Ouverture de la période de mise en nomination

Aucune candidature reçue

Fermeture de la période de mise en nomination

***Des questions sont ensuite posées au sujet du Comité de discipline (S-03).**

Comme aucun nom n'apparaît sur le site du SPECS, des membres se demandent pourquoi ce comité ne se retrouve pas en élection aujourd'hui. La secrétaire du SPECS rappelle que quatre membres avaient été élus lors de l'AG du 31 mai dernier. Voici l'extrait du PV de l'AG du 31 mai 2022 concernant cette élection, le site Internet sera corrigé :

○ **Syndical-03 : Comité de discipline : quatre mandats d'un an**

Ouverture de la période de mise en nomination :

- Jean Fradette se propose.
- Manon Poulin se propose.
- Annie-Chantal Guibord se propose.
- Catherine Ladouceur se propose.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

Les quatre sont élu.es par acclamation.

Comités ouverts à la participation de toutes et tous sans limite quant au nombre de personnes. Mandats d'un an, renouvelables annuellement.

La présidence rappelle que tous les membres peuvent proposer leur candidature afin de siéger sur l'un ou l'autre de ces comités. Il n'y a pas d'élection. Les membres sont donc invités à contacter la secrétaire du SPECS pour manifester leur intérêt à participer à ces comités.

○ **Syndical-04 : Comité précarité**

- Lucas Deschênes

○ **Syndical-05 : Comité environnement**

- Clémence Trudel
- Fabien Burnotte
- Mathieu Poulin-Lamarre
- Valérie Boisvert

○ **Syndical-06 : Comité femmes**

- Catherine Ladouceur
- Annissa Laplante
- Michèle LeRisbé

○ **Syndical-07 : Comité PÉR (Programme d'étudiants réfugiés)**

- Maria Chelkowska
- Jean Fradette

○ **Syndical-08 : Comité LGBTI et alliés**

- **Syndical-09 : Comité retraite**
 - John Taylor Johnson
- **Syndical-10 : Comité école et société**
 - Louis Desmeules
 - Jean Fradette
 - Steve McKay
- **Syndical-11 : Comité de mobilisation**
 - Catherine Ladouceur
- **Syndical-12 : Comité sur les médias écrits**

Ce comité semble inactif depuis longtemps. Les membres se demandent s'il ne pourrait pas être retiré de la liste des comités.

- **Syndical-13 : Comité interculturelité, discrimination systémique au travail et éducation**
 - Michèle LeRisbé
 - Mikhael Kowalak

8. Levée de l'assemblée.

Résolution 211.9

« *L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 16h08.* »

Sophie Lambert propose et Geneviève Charest appuie.

Adoptée.

Luc Loignon, présidence d'assemblée

Julie Dionne, présidente

Evelyne Letendre, secrétaire